

## Dayus garde le jaune

Arrivé cinq minutes après Oegema, vainqueur d'étape hier au Tour de la Martinique, le Nantais Jonathan Dayus conserve la tête de la course

LIRE PAGE 20



Mondial 2006

## Les grands moments des Bleus

LIRE PAGES SPECIAL MONDIAL 21 À 24

# FRANCE - GUYANE

LE QUOTIDIEN D'INFORMATION DE LA GUYANE

Direction - Administration - Rédaction - Publicité - 17, rue Lallouette - BP 428 - 97329 Cayenne Cedex - Tél. : 0594 29 70 00- Fax : 0594 29 70 22

# Cambior : l'enquête dit non

■ *Après avoir questionné la société canadienne sur plusieurs points litigieux, le commissaire enquêteur estime que les réponses ne sont pas satisfaisantes.*

■ *Dans un rapport remis hier matin en préfecture, il a émis un avis défavorable au projet, à quinze jours de l'arrivée de la mission dépêchée par le gouvernement.*

LIRE PAGE 2

# Cambior : le « non » du commissaire enquêteur

Risques mal mesurés, changements de dernière minute... Le projet d'usine de traitement de minerais aurifères de Cambior a reçu un avis défavorable du commissaire enquêteur, nommé par le préfet. Un avis capital, à deux semaines de la mission d'inspection dépêchée par le gouvernement.

C'est ce qu'on appelle un avis autorisé. Lorsque le préfet a désigné Patrice Pierre pour conduire l'enquête publique sur le projet de mine de Cambior à Roura, il cherchait un regard impartial. Plus mesuré, en tout cas, que celui des opposants au projet minier et des partisans de Cambior.

Pour extraire pendant sept ans ses cinq tonnes d'or du gisement de Camp Caïman, à Roura, la société canadienne va exploiter une usine à risques, classée ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). C'est sur cette autorisation ICPE, délivrée par le préfet, que devait se prononcer Patrice Pierre. Les considérations politiques et économiques, dans ce cas, ne le concernaient pas.

Certes, depuis que la ministre de l'Environnement a décidé l'envoi d'une mission d'inspection en réponse aux inquiétudes de la communauté scientifique et de la population, l'avis du commissaire enquêteur a perdu de son importance.

Mais il reste à ce jour le plus éclairé. Il n'est pas sûr que les deux spécialistes attendus à Cayenne à la fin du mois aient le temps d'abattre la moitié du travail réalisé par Patrice Pierre.

Son avis pourrait donc lourdement peser sur les conclusions qui seront adressées au ministère de l'Environnement.

## Changements de dernière minute

Le rapport transmis hier matin à la préfecture conclut sur un avis défavorable. Après avoir questionné Cambior, le mois dernier, sur les points litigieux soulevés

durant l'enquête publique, Patrice Pierre estime que « six éléments de réponse ne sont pas satisfaisants ».

Ces insuffisances concernent essentiellement les risques de pollution par les produits chimiques utilisés dans l'usine. La seule évocation des rejets de cyanure dans la crique Mirât suffit à provoquer de douloureux maux de tête. Car le dossier de Cambior l'aborde avec beaucoup de confusions : tantôt « cyanures aisément libérables », tantôt « cyanures totaux » et parfois « cyanures libres ». Ils sont mesurés tantôt au point de rejet dans la rivière, tantôt en aval.

Mais la réglementation française est plus précise.

D'autre part, Cambior reste évasive sur les quantités de certains produits dangereux (nitrate de plomb, métabisulfite de sodium...) qui seront utilisés dans l'usine, et sur leur impact.

## Kaw étanche à Cambior ?

Au cours de l'enquête publique, Cambior a modifié son dossier à plusieurs reprises, parfois au dernier moment et sur « des éléments substantiels du dossier ». Alors que les rejets de cyanures dans la rivière risquaient de dépasser très largement les normes françaises, ils sont subitement passés en dessous du seuil, en tout cas sur le papier. A tel point que la société a retiré, le 29 mai, sa demande de dérogation. Le même scénario a été suivi pour la température des eaux rejetées.

« Ces modifications de dernière minute viennent altérer l'instruction d'une enquête qui (...) devient

passablement embrouillée en raison du défaut de publicité des nouvelles mesures annoncées », estime Patrice Pierre.

Le commissaire enquêteur ne semble pas non plus convaincu de l'absence de risque de pollution des marais de Kaw. Cambior n'a cessé d'affirmer que la rivière dans laquelle se déversent les rejets de la mine ne communique pas avec les marais. La société canadienne se base sur des données topographiques qui, selon Patrice Pierre, « ne sont pas contestables ».

Mais les altitudes transmises par les experts ne permettent pas de dire s'il s'agit de la végétation, du sol, ou de l'eau d'une zone marécageuse. Ce qui change tout, évidemment.

## Discrètes explosions

D'autre part, les données de Cambior sont « insuffisantes pour déterminer le sens d'écoulement des eaux pluviales », écrit

le commissaire enquêteur.

Le dernière déception du commissaire enquêteur concerne le bruit émis lors de l'exploitation de l'usine et de la mine. Car Cambior, de son propre aveu, « n'a pas cru nécessaire » de prévoir l'impact des tirs de mine. Une seule explosion de dynamite par jour ne mérite pas, selon la société, que l'on s'y attarde... L'impact sur l'environnement ? Négligeable : « La faune vertebrée terrestre est mobile et aura tendance à s'éloigner du site si le bruit et les vibrations sont dérangeantes », répond Cambior au commissaire enquêteur. Plus d'animaux, plus d'impact... Imparable.

Malgré les espoirs du collectif anti-Cambior, il y a peu de chances que la société canadienne, invitée par l'État à développer une industrie minière, soit renvoyée à son hiver austral. Mais elle devra, au moins, retourner à ses études.

Denis Vannier

# 80

avis dont 1 favorable... Comme le souligne le commissaire enquêteur, l'enquête publique sur le projet Cambior « a été marquée par une forte mobilisation du public ». Les registres comportent 21 observations, 47 courriers et 33 correspondances. Et très rarement pour encourager la société canadienne. Seul le Medef s'est fendu d'un mail au commissaire enquêteur pour lui transmettre un « avis favorable non motivé... », écrit Patrice Pierre.

# Cambior : les écologistes se sentent confortés

En confirmant une partie des inquiétudes des associations de protection de l'environnement, le commissaire enquêteur chargé du projet minier de Camp Caïman ouvre la voie aux prochaines contestations.

L'avis défavorable émis avant-hier par le commissaire enquêteur sur le projet d'usine de traitement minier à Camp Caïman (lire notre précédente édition) fait des heureux. Il « nous renforce dans notre action, qui se manifeste aujourd'hui par une opposition de plus en plus large et massive de la société guyanaise », a réagi hier Nyls de Pracontal, le porte-parole des associations au sein du collectif « Non au projet Cambior sur la montagne de Kaw ».

Les arguments avancés par Patrice Pierre dans son rapport reprennent en effet une partie des remarques techniques formulées par les opposants au projet. Un commissaire-enquêteur salué pour son « travail colossal », son « objectivité exemplaire » et son « impartialité ».

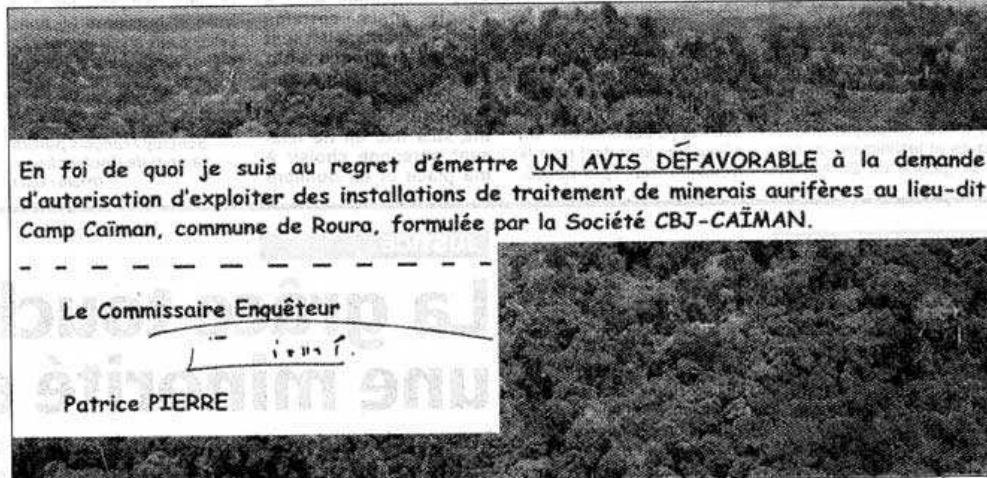
« Manifestement, et comme nous le craignons, la société Cambior ne semble pas en mesure d'apporter des

*L'avis rendu mardi par Patrice Pierre est censé éclairer le préfet, qui accordera ou non l'autorisation à Cambior d'exploiter son usine. Mais Ange Mancini devra aussi tenir compte des conclusions de la mission d'inspection dépêchée en Guyane par la ministre de l'Environnement. Réponse attendue en septembre.*

(Photomontage : H.G.)

réponses satisfaisantes sur ses capacités techniques et environnementales, malgré de nouvelles professions de foi, toutes aussi hasardeuses les unes que les autres », ajoute Nyls de Pracontal.

« La Guyane ne veut pas de ce projet et cela aura pour effet de rendre difficilement tenable une décision finale favorable de la préfecture pour ce projet », estime le collectif. Les associations de protection de l'environnement n'excluent pas, au cas où le préfet donnerait un feu vert à



Cambior, de contester l'arrêté d'autorisation devant la justice.

Le rapport du commissaire enquêteur leur fournirait en tout cas un argument non négligeable. La jurisprudence de ce genre d'affaire indique que le tribunal administratif pourrait même

suspendre l'application de l'autorisation ICPE. Un nouveau contre-temps que les actionnaires de Cambior pourraient modérément apprécier.

D.V.

## Le CESR reporte son avis

Le Conseil économique et social régional devait se prononcer mardi sur le projet minier de Cambior. Mais la séance plénière a été reportée à lundi prochain et le dossier ne sera pas davantage évoqué. Les conseillers n'ont pas fini d'auditionner toutes les parties intéressées au projet. Et avec le temps, elles ont tendance à se multiplier.

## Une ligne à haute-tension... aux frais de la société

Le commissaire enquêteur n'a pas dit non à tout. L'autre volet de l'enquête publique menée du 27 mars au 12 mai portait sur le permis de construire de l'usine de traitement du minerais à Camp Caïman. Patrice Pierre a donné un avis favorable à la demande de la société canadienne. Mais avec un bémol sur l'alimentation électrique du site. C'est Cambior qui devra payer l'installation d'une nouvelle ligne EDF jusqu'à son usine. Le commissaire enquêteur demande même à la société de faire un effort supplémentaire en calibrant le réseau électrique « pour qu'il desserve à moyen terme les zones de vie de la commune de Roura situés le long du CD6, sans qu'il y ait besoin de réaliser de nouveaux travaux d'enfouissement ».